



Carine PETIT
Maire du 14^e arrondissement

Réf CP/GÉ/KB

Paris, le 26 mars 2015

Association « Riverains de la Santé »
25 rue Jean Dolent
75014 PARIS

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20 février dernier faisant état de vos inquiétudes relatives au projet de rénovation de la Maison d'Arrêt de la Santé.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter de la création de votre association. Si celle-ci se crée en réaction à un projet avoisinant, elle sera, je l'espère, l'occasion de créer des initiatives conviviales dans le quartier.

La rénovation de la Maison d'Arrêt de la Santé est une nécessité au vu de la vétusté de cet établissement n'offrant pas de conditions dignes de détention. C'est l'unique prison de Paris. Elle s'inscrit dans un environnement urbain qu'elle doit prendre en compte.

Ainsi, je tiens à vous assurer que suite à la réunion publique du 28 janvier organisée à ma demande, nous avons travaillé avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) afin qu'ils étudient vos demandes exprimées lors de cette réunion.

Je peux, à ce stade, vous apporter un certain nombre de réponses. Certaines autres questions restent en suspend, mais sachez que j'ai pris attaché de l'APIJ (courrier ci-joint) afin que des réponses vous soient apportées directement.

S'agissant du nouveau fonctionnement des flux de la prison après rénovation : le projet prévoit un rééquilibrage des flux entre la porte d'entrée principale située rue de la Santé et celle située rue Messier.

L'entrée de la rue Messier sera consacrée comme aujourd'hui à l'accès des familles aux parloirs, dans des conditions beaucoup plus agréables qu'aujourd'hui et aux livraisons logistiques. Un accès sera également prévu pour les détenus en semi-liberté, bénéficiant d'un nouveau bâtiment, mieux adapté et plus connecté à la ville du fait d'un accès direct à Denfert-Rochereau.

L'entrée de rue de la Santé restera l'accès principal (détenus, personnels, avocats). Elle doit être décalée par rapport au porche historique, tant pour créer un sas véhicule de sûreté, que pour des raisons de préservation patrimoniale et de mise en valeur du porche historique.

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

* hors d'un appel local il peut s'en rajouter

2 place Ferdinand Brunot 75675 Paris cedex 14 - Tél. : 01 53 90 67 14 - Fax : 01 53 90 67 58



La création d'accès boulevard Arago n'est pas possible dans la mesure où il existe un décalage de niveau de près de 3 m à cet endroit entre le trottoir et l'intérieur de la parcelle qu'il aurait été très compliqué de rattraper. De plus, cela conduirait à créer une ouverture de plus de la Maison d'Arrêt de la Santé ce qui est proscrit en termes de sûreté pénitentiaire. Enfin, cela ne permettrait pas un bon fonctionnement des flux au sein de l'établissement. Cela aurait supposé de repenser intégralement le plan distributif par rapport à l'existant, en contradiction avec les enjeux du programme de conservation.

S'agissant de la conception des bâtiments permettant de limiter la gêne occasionnée aux riverains, les bâtiments de la maison d'arrêt reconstruits seront positionnés légèrement plus en retrait que précédemment permettant un recul de ceux-ci par rapport à la rue. De plus, les fenêtres des cellules seront équipées de barreaux ainsi que de caillebotis horizontaux qui limitent la visibilité directe vers l'espace public.

En ce qui concerne l'architecture des nouveaux corps de bâtiments, les établissements pénitenciers sont soumis à de nombreuses contraintes liées à la sécurité. Cependant votre demande est légitime quant à la nécessité d'anticiper un vieillissement inesthétique des façades.

Concernant vos inquiétudes sur la gestion du chantier, j'ai soutenu votre demande d'engager un référendum préventif. En effet, le site de la prison étant situé sur une zone d'anciennes carrières, savoir si les bâtiments avoisinants seront touchés par d'éventuels sinistres doit être pris en compte.

L'APIJ m'a indiqué que la procédure de référendum préventif a été lancée. Le juge a été saisi pour désigner un expert et une assignation au tribunal de l'ensemble des riverains de la maison d'arrêt va être envoyée.

Comme indiqué lors de la réunion publique, la définition précise des techniques de démolition n'est pas finalisée. Ces éléments devront vous être présentés à la prochaine réunion. Mais sachez qu'il est obligatoire de recueillir l'avis de l'Inspection Générale des Carrières pour tous les travaux de creusement et de démolition.

S'agissant des accès en phase chantier, les 1^{ers} travaux s'effectueront sans modification des accès actuels. Ensuite, à la mi-septembre 2015, lors du démarrage des travaux plus importants, des accès dédiés aux travaux seront mis en place de la façon suivante :

- Une entrée provisoire pour le fonctionnement pénitentiaire sera créée rue de la Santé, côté boulevard Arago,
- les accès de chantiers se feront rue de la Santé, à l'opposé permettant une circulation fluide et notamment, une sortie des camions boulevard Arago,
- il faut noter que la circulation de chantier se fera à l'intérieur de la parcelle, à l'abri du mur d'enceinte. Ainsi, la rue Dolent n'accueillera pas de circulation liée au chantier. Je vous informe par ailleurs, que, comme toute gestion des travaux à Paris, l'organisation d'accès au chantier s'étudie avec le service voirie de la Ville de Paris et la Préfecture de Police afin de limiter la gêne occasionnée. Je demande au groupement Quartier Santé de vous présenter lors de la prochaine réunion le plan précis d'organisation du chantier reprenant ces éléments.



Enfin, je tiens à vous informer que j'ai demandé au groupement, via l'APIJ, d'assurer une communication adaptée au chantier en organisant une 2^{ème} réunion publique préalable au démarrage des travaux, en créant un comité de suivi du chantier se réunissant régulièrement et en vous indiquant un interlocuteur unique pendant la durée du chantier.

Concernant vos demandes auxquelles je ne peux répondre, je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier que j'adresse à l'APIJ afin que le groupement puisse vous répondre directement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Carine PETIT

Copie à :

M. Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement,
Mme Marianne AUFRRET, Adjoint à la Maire du 14^{ème} arrondissement,
M. Pascal CHERKI, Député de Paris,
M. Eric BOUSSARD, Président du Bureau du Conseil de quartier Montparnasse/Raspail,
M. Gilles LE CHATELIER, Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice,
Monsieur le Directeur de la Maison d'Arrêt de la Santé,
Mme Marie-Luce BOUSSETON, Directrice Générale de l'APIJ,
M. Xavier DUPLANTIER, Président du consortium « Quartier Santé »,
Vurpas Architectes,
AIA Architectes,
M. Albin GUYON, Directeur de l'Inspection Générale des Carrières, Direction de la Voirie et des Déplacements.

MAIRIE DE PARIS



Carine PETIT
Maire du 14^e arrondissement

Réf CP/GE/KB

Paris, le 26 mars 2015

Madame Marie-Luce BOUSSETON
Directrice Générale de l'Agence
Publique pour l'Immobilier de la Justice
30 rue du Château des Rentiers
75 013 PARIS

Madame la Directrice Générale,

J'ai été saisie par l'association « Riverains de la Santé » concernant le projet de rénovation de la Maison d'Arrêt de la Santé, dans un courrier dont vous avez reçu copie.

Du fait d'un dialogue entre nos services, j'ai pu leur apporter un certain nombre de réponse dont vous trouverez copie ci-joint.

Cependant, je vous remercie de bien vouloir compléter, avec le groupement Quartier Santé, ces éléments de réponse en ce qui concerne les choix architecturaux :

- Nombre et nature des percements du local d'attente des familles,
- qualité des matériaux de façades des nouveaux bâtiments et anticipation d'un vieillissement inesthétique,
- gabarit réel des nouveaux bâtiments.

Par ailleurs, il est indispensable de fixer la date de la prochaine réunion publique, en format comité de suivi, où il devra être présenté, entre autre, le détail du dispositif de référez préventif, les techniques utilisées pour les démolitions ainsi que le plan détaillé de l'organisation de chantier prenant en compte les demandes des riverains.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, mes sincères salutations.

Carine PETIT

TOUTE L'INFO
AU 3975*
SUR PARIS.FR

* hors d'un appel local à partir d'un poste
fixe sans forfait prépayé à votre opérateur

2 place Ferdinand Brunot 75675 Paris cedex 14 - Tél. : 01 53 90 67 14 - Fax : 01 53 90 67 58